



## Demission du association loi 1901

Par **22pirouettes**, le **09/01/2015** à **13:26**

Bonjour

le président de notre association (club de pétanque)  
a démissionné d'une façon particulière le 3 janvier.

Je vous explique: il a fait part oralement de sa décision à un membre du conseil  
d'administration en lui disant de l'annoncer à tous les participants présent le jour ou nous  
pratiquons notre loisir cet à dire le samedi et le mercredi .La nouvelle a donc été annoncée le  
7 janvier.

l'assemblée générale avait été faite peux de temps avant le 7 décembre 2014 avec un  
renouvellement de bureau (changement de trésorier et de secrétaire et entrée dans le conseil  
d'administration de 5 nouveaux membres.

Ma question quelles sont les obligations du président démissionnaire,les statuts ne disent rien  
à ce sujet.

Un adhérent compétent est prés à accepter le poste de président, mais veut que tout soit fait  
correctement avant par le président démissionnaire.

Merci de nous éclairer

Bonne journée [smile7]

Par **22pirouettes**, le **10/01/2015** à **21:48**

Bonjour

Personne pour nous aider?

Bonne soirée